

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 août 1864

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (273r, 274r, 275v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 août 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 09/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43156>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 août 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin revient sur un argument de sa femme, lui reprochant d'avoir fait assister Marie Moret à la fête de l'Enfance de 1863. Godin demande à Favre s'il doit laisser la population du Familière organiser à nouveau la fête ou s'il faut l'annuler pour ne pas fournir des arguments à ses adversaires, car Marie Moret devrait naturellement y assister. Il indique à Favre qu'il ne veut pas faire appel du jugement du tribunal de Vervins, car il ne veut pas perdre du temps : tant que le procès dure, le développement de son industrie s'accomplit au profit de la communauté. Il s'interroge sur les témoignages que sa femme pourra produire dans l'enquête et craint qu'elle ne fasse traîner encore les choses. Godin demande à Favre le moyen de la contraindre à avancer dans l'enquête. Il lui demande enfin s'il est bon qu'il produise des témoignages sur la conduite non irréprochable de sa femme.

Notes Le passage de la lettre sur la résolution de Godin de ne pas faire appel du jugement du tribunal de Vervins répond à une question de Fabre dans sa lettre à Godin du 28 juillet 1864, conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 13 2 B, 17-18).

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Fête de l'Enfance du Familière](#), [Relation Godin-Moret](#)

Personnes citées

- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Événements cités

- [Fête de l'Enfance du Familière \(13 septembre 1863, Guise\)](#)
- [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023
